



PREMIER MINISTRE

Délégation interministérielle  
A la Méditerranée

Paris, le 30 septembre 2014

**Conférence ministérielle Union pour la Méditerranée  
Economie numérique et accès l'Internet**

**Intervention de Serge TELLE,  
Délégué interministériel à la Méditerranée**

**30 septembre 2014, Bruxelles**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les ministres,  
Mesdames et Messieurs les ambassadeurs,

C'est un privilège et un honneur d'être réunis ici, aujourd'hui. Je tiens à remercier la co-présidence pour cette initiative.

Cette Conférence ministérielle est essentielle pour plusieurs raisons.

1) Tout d'abord, parce qu'elle prend acte du fait que le numérique désormais, fait partie intégrante de nos vies. Le numérique ne peut être isolé des autres activités humaines. Il sous-tend et organise tout ce que nous faisons. Tout est imbriqué et interdépendant. Cette réalité nouvelle doit mettre au cœur de notre réflexion commune la question de sa gouvernance. Il est donc heureux comme nous le faisons aujourd'hui que les États se réapproprient ce sujet et la France espère que le groupe de travail que nous allons mettre en place puisse contribuer à alimenter le débat public autour de quelques interrogations centrales, entre autres :

- Cet espace ouvert, sur lequel circulent les idées de milliards de personnes, n'est régi par aucune loi. La liberté peut-elle s'exercer sans limite aucune ?
- La révolution numérique soulève, également, la question de la privatisation des rapports sociaux au sein d'un espace fermé contrôlé par de grandes multinationales. Quel sera leur poids dans dix ans, alors qu'elles ont atteint, en moins de dix ans, des capitalisations boursières sans précédent dans l'histoire, en si peu de temps.
- Ces sociétés disposeront désormais de plus d'informations sur les citoyens que les Etats eux-mêmes. Quel avenir pour Internet face à cette hyper-centralisation, et ces concentrations de pouvoir entre quelques

Délégation  
interministérielle  
à la Méditerranée

acteurs ? C'est une question qui va se poser de plus en plus, comme le suggère Tim Berners-Lee, l'inventeur du World Wide Web, dans un article de *Wired* du mois de février dernier.

- A l'inverse évidemment, il est essentiel d'accompagner tous les sujets liés à l'innovation et à ce que celle-ci rend possible.

2) Ensuite, l'Union pour la Méditerranée est une enceinte d'action particulièrement adaptée pour trouver les moyens de peser ensemble sur ces questions.

C'est pourquoi la France s'engage activement pour une politique de coopération renforcée dans le numérique en Méditerranée. Elle est très impliquée dans les échanges avec les pays de la rive Sud de la Méditerranée sur les sujets liés aux technologies de l'information et de la communication. Le numérique est un levier majeur de transformation des sociétés.

Il importe que nous développions notre coopération concrète. La France défend une approche partenariale sur les sujets clés du numérique, à l'ordre du jour de cette ministérielle, et que sont la libération des données publiques et le gouvernement ouvert, les services de confiance numériques et la reconnaissance mutuelle des signatures électroniques, l'e-santé, l'e-apprentissage, l'e-maritime, l'e-administration, et en particulier, l'e-administration du commerce international, qui sont autant de sujets clés du développement social, politique et économique de nos pays.

En ce qui concerne l'e-administration du commerce international, la France soutient la dématérialisation des documents administratifs et la reconnaissance mutuelle de ces documents électroniques entre les pays euro-méditerranéens. Dans cette perspective, la France se réjouit du fait que l'Agence de l'ONU en charge de ces questions, l'UNCEFACT, tiendra sa Conférence de septembre 2015 à Marseille, en France. Cet événement représentera une opportunité pour mobiliser les Chambres de Commerce et d'Industrie des pays de la Méditerranée et discuter de ce sujet majeur au niveau euro-méditerranéen.

3) Enfin, cette Conférence était nécessaire afin de se donner les moyens d'agir dans la durée : c'est l'objet des Conclusions ministérielles qui seront adoptées, à l'unanimité il faut le souhaiter, en fin de réunion.

Ces Conclusions ministérielles prévoient, notamment, la création d'un Groupe de travail régional sur l'Economie Numérique et l'Accès à Internet afin d'assurer le suivi de nos travaux, créer des synergies entre les initiatives en cours, proposer des pistes pour des actions futures, échanger des informations. J'ai l'honneur de vous annoncer que la France, en coordination avec le Secrétariat général de Barcelone qui doit en assurer le secrétariat, se propose d'accueillir la première réunion de ce groupe d'experts euro-méditerranéen sur le numérique.

La France se félicite que le Secrétariat général de Barcelone se voit reconnaître un rôle clé dans l'identification et le développement de projets structurants pour la région dans ce domaine. La France soutient la perspective d'adoption d'une Charte Euro-Méditerranéenne sur l'Open Data.

La révolution numérique ne fait que commencer. Elle a radicalement changé nos façons de vivre, de consommer, de se parler d'exister ensemble depuis 15 ans, cela va se poursuivre et s'accélérer. Il est donc très important qu'au niveau international, et particulièrement dans notre espace euro-méditerranéen, nous puissions accompagner et développer les nouveaux liens de coopération créés entre nos Etats et nos sociétés par cette révolution.